

Après une période de deux mois de confinement des lieux de travail à domicile, les professionnels de l'aide à domicile, quel qu'ils soient, ont pu bénéficier de la prime Covid-19. Cette prime est versée aux professionnels de l'aide à domicile qui ont travaillé pendant la période de confinement. Elle est versée à hauteur de 1000 euros par salarié et par employeur. Elle est versée à hauteur de 2000 euros par salarié et par employeur pour les professionnels de l'aide à domicile qui ont travaillé pendant la période de confinement à domicile. Elle est versée à hauteur de 3000 euros par salarié et par employeur pour les professionnels de l'aide à domicile qui ont travaillé pendant la période de confinement à domicile et qui ont travaillé pendant la période de confinement à domicile et qui ont travaillé pendant la période de confinement à domicile.

Prime Covid-19 pour les professionnels de l'aide à domicile...Enfin !

5 août 2020

Le Président de la République a annoncé aujourd'hui (4 août 2020), dans le cadre d'un déplacement à Toulon, que la prime Covid-19 sera versée aux professionnels de l'aide et des...[Voir la suite](#) [1]

Source

URL:<https://valdecherservices.fr/actu-adedom/prime-covid-19-pour-les-professionnels-de-laide-domicileenfin>

Liens

[1] <https://valdecherservices.fr/actu-adedom/prime-covid-19-pour-les-professionnels-de-laide-domicileenfin>